

aménagement un autre pipe-line dans le Nord de l'Ontario. Je ne parviens pas à comprendre comment cette région, à ce point dépendante du développement de ses ressources naturelles, puisse passer aussi inaperçue aux yeux du parti libéral et des membres libéraux du Nord de l'Ontario.

C'est une honte épouvantable qu'une question aussi importante soit si facilement mise de côté parce que le gouvernement est d'avis que l'expansion économique du Nord des États-Unis importe plus que celle du Nord de l'Ontario. Le premier ministre est le chef du gouvernement et le premier porte-parole du pays et, à ce titre, il devrait protéger nos droits avant ceux de quiconque. Son attitude dans toute cette affaire est encore plus répréhensible quand on songe qu'il représente une circonscription du Nord de l'Ontario.

M. Alkenbrack: Monsieur le président, j'aimerais faire quelques brèves remarques cet après-midi au sujet du bill n° C-245. Nous étudions ce qu'on pourrait appeler des subsides car ce bill s'intitule «Loi accordant à Sa Majesté certaines sommes pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1967». On y ajoute que cette loi peut être désignée sous le nom de loi des subsides (appropriation act).

J'ai pris la peine de vérifier le sens exact du mot affectation (appropriation). D'après cette définition, l'article 1 du bill comporte une contradiction quand on songe à la façon dont le gouvernement a agi la semaine dernière au cours du débat sur les crédits provisoires. Le mot «affectation» signifie: consacrer à des fins spéciales. A mon avis, cela veut dire que l'argent voté par le Parlement pour certaines fins ne peut être dépensé pour d'autres.

Je sais bien que nous n'examinons pas les articles du bill, mais je tiens à signaler que dans l'article 3, on nous demande d'approuver le but suivant:

Le montant dont la présente loi autorise le paiement ou l'affectation à l'égard d'un article peut être versé ou affecté aux seules fins et sous réserve de conditions spécifiées dans l'article...

A cet égard, compte tenu de l'attitude très désinvolte qu'il a prise la semaine dernière au sujet du versement des salaires, le gouvernement n'aurait dû payer que les salaires couverts par les postes en question. Je vous signale la chose, monsieur le président, parce que dans bien des milieux on a blâmé le gouvernement d'avoir utilisé ces divers soldes à des fins non prévues.

L'hon. M. Benson: Le député me permet-il une question?

M. Alkenbrack: Quand j'aurai terminé, je répondrai volontiers à votre question.

C'est une règle fondamentale de toute administration civile au Canada que les conseils ou les gouvernements ne doivent pas percevoir plus de taxes qu'il n'en faut et que l'argent voté pour certaines dépenses ne doit pas être utilisé pour d'autres fins. C'est aussi une règle que tous les fonds non dépensés doivent être retournés au Fonds du revenu consolidé.

• (5.00 p.m.)

La population du Canada pose des questions et, en fin de semaine, quand je visite ma circonscription, on me demande toujours ce que le gouvernement fait avec les recettes fiscales. Les gens veulent savoir ce qui se passe ici.

Ils se demandent: Est-il vrai qu'on permet que des millions de dollars restent inemployés et, en quelque sorte, oubliés dans les divisions et services des ministères? Oui, cela est vrai. Ils se demandent également comment il se fait qu'en dépit de l'instabilité du présent gouvernement à l'égard de l'argent du peuple et de la rigueur avec laquelle le ministère du Revenu national tient compte des montants d'impôt sur le revenu et des autres taxes que les citoyens doivent au gouvernement, ce dernier se montre des plus insouciant et d'un illogisme aussi répréhensible qu'impardonnable lorsqu'il s'agit de l'administration de ces fonds. La population avoue que le caractère négligent des pratiques financières du gouvernement contribue à nourrir dans leur esprit un dédain, un mépris profond pour l'administration gouvernementale.

Les actes du présent gouvernement et sa façon d'agir en matière de finance ont fait naître beaucoup de scepticisme dans l'opinion des contribuables. Le gaspillage éhonté auquel le gouvernement se livre est déjà bien déplorable, mais le fait que le gouvernement ne sache pas combien il a accumulé d'argent ni où se trouve cet argent à une date précise est bien pire encore. Pour terminer, monsieur le président, je demanderais au ministre de nous assurer que toute partie des sommes énumérées dans le bill n C-245 ultérieurement non dépensée au cours de l'année financière sera déposée au Fonds du revenu consolidé. Alors aucun argent provenant des contribuables ne restera négligemment inaffecté ou considéré comme fonds résiduels, perdus, dans l'obscurité des services de l'État ou utilisés à des fins douteuses.